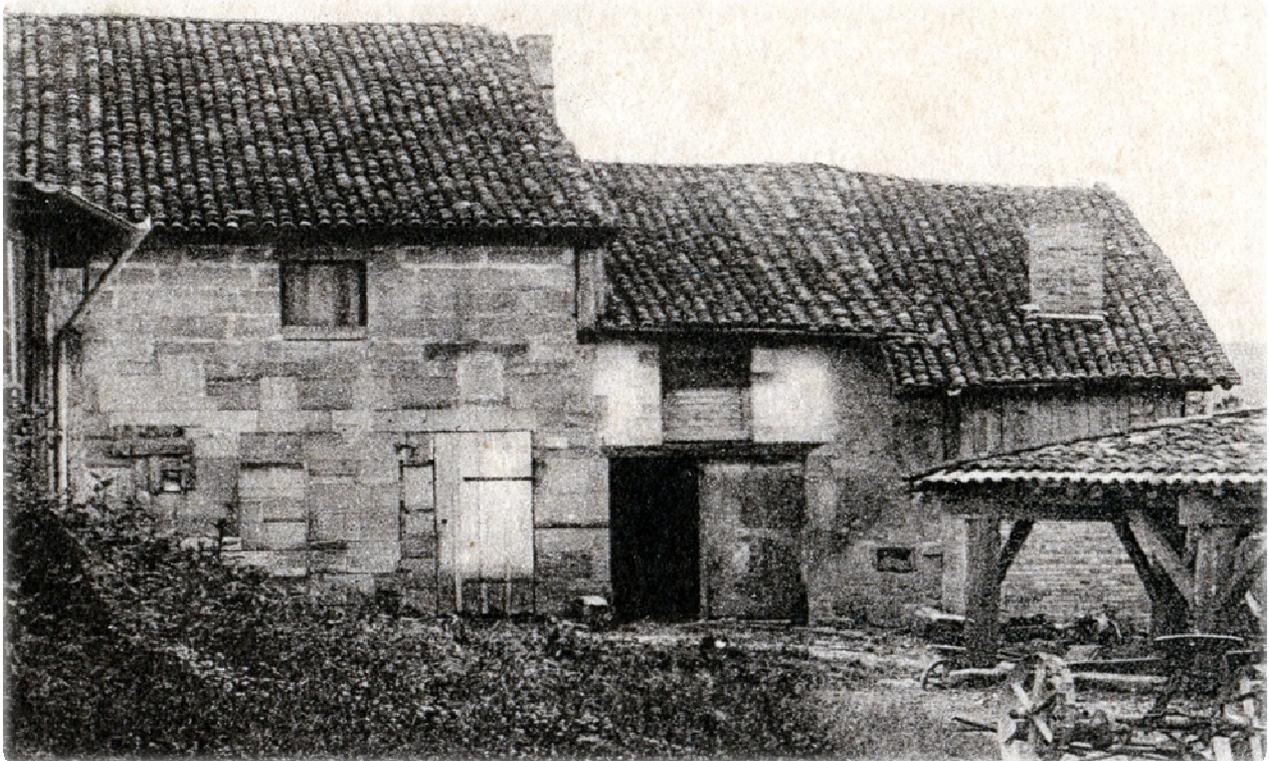


La grange communale

Du Sauvoy

Année 1997 : Achat par la commune de Laimont d'une grange remise de 170 m² et d'une parcelle cadastrée AC 39 d'une contenance de 26 ares 36 centiares, suite à une division de propriété de Mr et M^{me} Moutat André demeurant 11 rue basse à Laimont au prix global net vendeur de 170.000 francs.



La grange en 1900

Pour mémoire, quelques anciens noms de famille qui ont possédés cette propriété : Famille Barnabé, Thomas, Colin Joignon, Pierret et Moutat.

Année 1998 : Branchement en eau par le sivoim de Revigny + EDF.

Année 2000 : Projet de création d'une exploitation agricole spécialisée dans la production de bonzaïs avec achat de la grange, de la parcelle AE141 pour le prix de 300.000 francs. Projet soutenu par M^R Fischer et M^{me} Besster de Neuville sur Ornain. Projet qui n'aboutira pas.

Septembre 2000 : Découverte d'une statue (sacré cœur) en plâtre, d'une hauteur de 85 cm, au pied d'une trochée de noisetiers dans le verger derrière la grange par Mr Renauld-Gillet Albert, statue entreposée dans l'alvéole de la photothèque, salle des associations bâtiment de la mairie.

Peut être un ancien reposoir (endroit préparé pour y faire reposer le saint sacrement ou tout simplement un lieu de recueillement réalisé dans leur jardin par la famille Colin Joignon



Albert Renauld-Gillet

Année 2002 : Offre d'acquisition de Mr Furlani et de M^{elle} Sandrine Maginot à la commune de Laimont, d'une parcelle constructible attenante à la grange d'une quinzaine d'ares sur la base d'un prix de vente au m² de 15,245€ avec une nouvelle division de la propriété (voir plan cadastre informatisé page suivante).

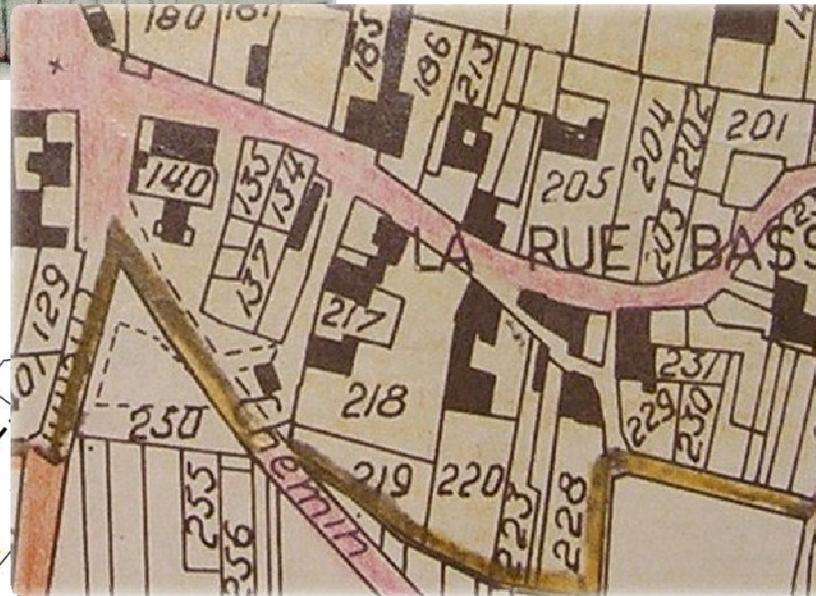
Année 2009 : Travaux d'aménagement avec création de vestiaires pour le personnel et la rénovation de la toiture.

Situation cadastrale de la propriété

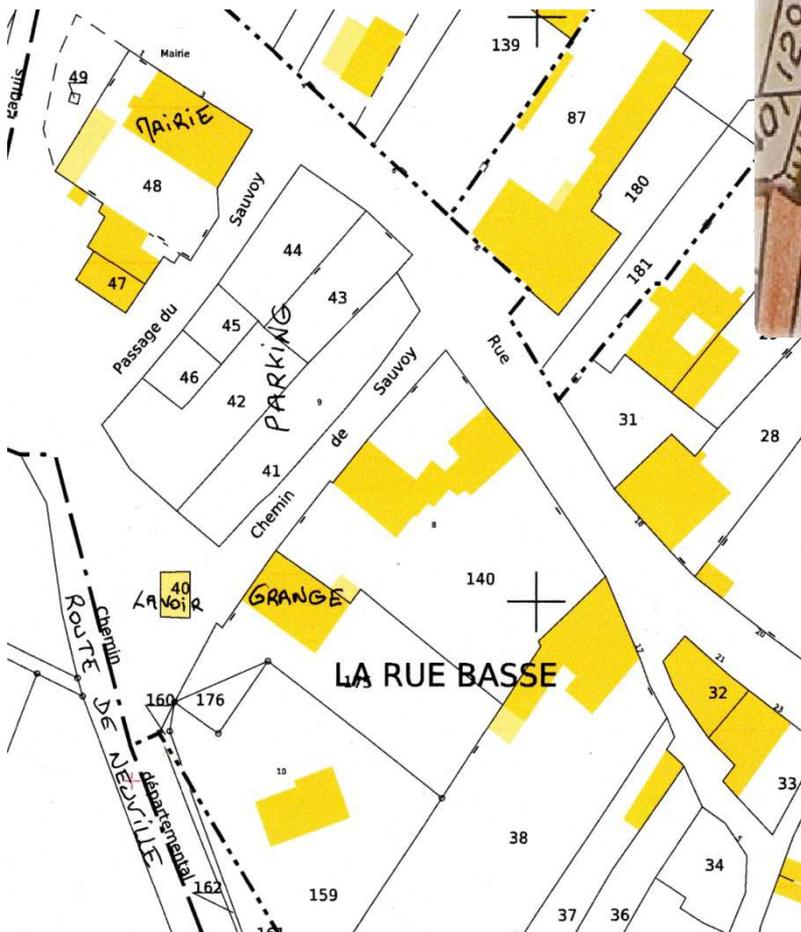
Au fil du temps



Cadastré 1828 appelé plan Napoléon



Cadastré 1935



Extrait du plan cadastral informatisé
année 2012



11 septembre 2011 : Violent incendie provoqué par la foudre au cours d'un orage, provoquant la destruction complète du bâtiment et de son contenu (tondeuse, tracteur, véhicule, luminaires de Noël, vestiaires et un stock important de poubelles de la Copary).





Indemnisations suite à l'incendie pour la somme de 256 663 € qui se décompose comme suit :
131 970 € pour le bâtiment,
69 557 € pour le contenu et
21 500 € pour les véhicules.





Novembre 2012 : Travaux de réhabilitation suite à l'incendie de la grange communale, (qui devient local technique) pour la somme de 87 126,86 € ht.





Rédaction, réalisation, mise en page et impression

Yvon Barbier

Laimont Décembre 2012